Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215602251-20260323-D20260320_10-DE

Commune de SAINT-LERY
6, Rue de la Mairie
56430 Saint Léry
02.97.22.68.76

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 20 Mars 2026

CONSEILLERS En exercice : **11**	L'an deux mille vingt-six le 20 Mars à 19H00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Léry se sont réunis en salle du conseil sur convocation de Mr MANENC Daniel, Maire sortant.
Présents : **10**	Mr BROUETTE François, Mr BUIS Philippe, Mme CONOIR Dominique, Mme DAVY Emmanuelle, Mr GILBERT Bruno, Mr MANENC Daniel, Mr MAROT Daniel, Mme PIRIOU Frédérique, Mr PROVOST Michel, Mme ROCHERON Isabelle.
Absent : 0	
Pouvoirs : **1**	Mme ZUCCOLOTTO Sophie à Mme ROCHERON Isabelle
Secrétaire de séance	Mme DAVY Emmanuelle
Date de convocation	16 Mars 2026

DELIBERATION20260320 - 10 :
NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.
Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent donc effet immédiatement (art. L 2121-21 du CGCT).

Sont désignés comme titulaires :
- **M. Philippe BUIS**
- **M. Daniel MAROT**
- **Mme Emmanuelle DAVY**

Sont désignés comme suppléants :
- **M. GILBERT Bruno**
- **M. BROUETTE François**
- **Mme PIRIOU Frédérique**

Certifié exécutoire compte rendu de la transmission
En préfecture le 23 Mars 2026
Affichée le 23 Mars 2026

Fait et délibéré en Mairie,
Pour copie certifiée conforme au
Registre des Délibérations
A St LERY, le 20 Mars 2026.
Le Maire,
Mr Daniel MANENC

MAIRIE de St LÉRY 56430 MORBIHAN